



FO Justice à vos côtés

Défendons ensemble les droits des personnels handicapés

INFORMER ET COMMUNIQUER

Sur le terrain, **FO Justice** a constaté que les agents bénéficient de très peu d'informations concernant le handicap. Notre Organisation Syndicale (OS) s'engage à les informer sur leurs droits et les aménagements possibles de votre poste de travail.

ORIENTER

Le parcours étant complexe, **FO Justice** s'engage à guider l'agent vers les principaux interlocuteurs en matière de handicap :

- Le médecin de prévention
- Le référent régional **FO Justice** du Handicap
- Le pôle juridique **FO Justice**
- Le correspondant local du Handicap
- La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Le psychologue du personnel



ACCOMPAGNER

FO Justice sera force de propositions pour l'aménagement de votre poste, en accord avec les préconisations du médecin de prévention et la direction locale de votre établissement.

Nous aiderons et accompagnerons dans la constitution des divers dossiers, notamment celui de la MDPH, qui peut s'avérer complexe à établir.

L'ÉCOUTE

FO Justice PACA-Corse comprend l'importance cruciale d'écouter les agents en situation de handicap, car il est fréquent qu'ils se trouvent dans une phase de déni. Notre écoute attentive et nos conseils avisés sauront vous aider dans le processus d'acceptation et faciliter votre intégration professionnelle.

FO Justice PACA-Corse reste résolument à votre écoute et vous offre un accompagnement sans faille dans toutes vos démarches...



Vous n'êtes pas seuls !

Pour l'**UISP FO Justice PACA-Corse**
Pierre RUIZ, référent handicap régional
le, 04/04/24

